

LA RÉINTÉGRATION DES MALADES DE LONGUE DURÉE: NÉGOCIÉE ET ADAPTÉE SELON LES BESOINS!

L'accord budgétaire du Gouvernement fédéral de ce 12 octobre 2021 comporte des mesures visant à ramener sur le marché du travail jusqu'à 5000 malades de longue durée chaque année.

La Ligue des Usagers des Services de Santé (LUSS), en tant que porte-parole des associations de patients et de proches francophones, dénonce les conséquences d'une politique du tout-à-l'emploi réfléchi principalement en fonction d'objectifs budgétaires, éloignée des réalités des personnes en incapacité de travail et surtout peu adaptée aux besoins des travailleurs et des employeurs.

Une réalité complexe et diversifiée

La LUSS veut rappeler que la maladie de longue durée recouvre toute une série de réalités et de situations différentes : maladies physiques, mentales, handicaps, maladies évolutives, maladies par poussées. Ces maladies touchent des personnes fortement fragilisées : combat contre une maladie, burn-out, fatigue, douleurs, dépression, fluctuation de l'état de santé, effets secondaires liés aux médicaments, perte de revenus engendrant des difficultés financières, isolement social, ...

Par ailleurs, le Covid 19 a touché durablement des patients (patients covid long) pour lesquels des mesures devront également être prises.

Les sanctions culpabilisent inutilement...

La LUSS s'oppose fermement à toute forme de sanctions contre les travailleurs en incapacité de travail. Celles-ci reposent notamment sur l'idée qu'un certain nombre de malades de longue durée n'ont aucune volonté de se réinsérer, ce que la réalité du terrain ne démontre pas.

La LUSS considère que la priorité doit être donnée à l'accompagnement individualisé notamment pour les publics les plus fragilisés, ce qui semble ressortir des récentes déclarations du Ministre.

Le marché du travail est de plus en plus exigeant en termes de flexibilité, adaptabilité, disponibilité (peu compatibles avec la maladie ou le handicap). A cela s'ajoutent la discrimination à l'embauche à l'égard des personnes malades ou handicapées et la réticence des employeurs qui craignent une surcharge de travail et une baisse de rentabilité, qui sont autant de freins à une réintégration réussie.

Réinsérer autrement, en fonction des besoins

La LUSS considère qu'il est tout à fait possible, sans recourir à des sanctions, de mettre en place une politique de soutien active aux travailleurs et employeurs par de l'information, des aides ciblées, une réglementation adaptée. Pour ce faire, Régions et Etat Fédéral doivent se concerter pour collaborer en fonction de leurs compétences et moyens d'actions spécifiques mais complémentaires.

Nous nous inquiétons aussi de la pression mise sur les Régions pour atteindre un quota de retours à l'emploi (avec la possibilité d'un financement moins élevé pour les Régions qui ne rempliraient pas les objectifs). Nous craignons un accompagnement de moindre qualité, des trajets peu adaptés aux besoins des travailleurs et employeurs. Le risque est de voir un certain nombre de travailleurs rechuter rapidement.

Certaines propositions nous paraissent toutefois pouvoir contribuer à une bonne réintégration, comme par exemple, la possibilité pour le malade de revenir au travail en prestant moins de 13 heures par semaine et moins de 3 heures par jour. Cette mesure permet un retour au travail progressif et maintient le lien entre le travailleur, ses collègues et son entreprise.

La LUSS interpelle donc les acteurs politiques et institutionnels (en particulier les administrations) sur les conditions du retour à l'emploi. Ce retour au travail doit s'effectuer **sur base volontaire** et être accompagné de mesures soutenant, d'un suivi individualisé et d'un changement plus profond sur la culture et la qualité de l'emploi.

CONTACT PRESSE

Thierry Monin, Chargé de projet – GSM: 0472/275696 – courriel: t.monin@luss.be

LUSS asbl

Avenue Sergent Vrithoff, 123
5000 Namur

✉ luss@luss.be
☎ 081.74.44.28

Antenne Liège

Rue Mont-Saint-Martin, 92
4000 Liège

✉ luss.liege@luss.be
☎ 04.247.30.57

Antenne Bruxelles

Rue Victor Oudart, 7
1030 Schaerbeek

✉ luss.bruxelles@luss.be
☎ 02.734.13.30